



Numéro #21
mars 2016

Les Nouvelles du CHSCT 44

AMIANTE : POINT D'INFORMATION SUR LE CFP DE PORNIC

Suite à l'alerte amiante au Centre des Finances Publiques de Pornic déclenchée en janvier, les résultats des prélèvements et des mesures d'empoussièrement ont tous montré qu'il n'y avait pas de présence de fibre d'amiante dans l'air, ni dans le sable qui s'était écoulé des cloisons amiantées. Le danger est donc momentanément écarté.

La DRFIP a décidé de ne pas réinstaller les agents à l'étage où se situent les matériaux contenant de l'amiante. La CGT a demandé la communication de la mise à jour du Diagnostic Technique Amiante (DTA) qui vient d'être effectuée.

A présent 2 questions restent posées. A quand le désamiantage complet du site ? A cette première question la DRFIP répond que ce n'est pas envisageable en l'état actuel car le montant des travaux serait trop important pour un bâtiment qui apparaît sous occupé aux yeux de l'administration. Il y a fort à parier que les agents travaillant à Pornic préféreraient sans doute avoir un peu moins de place et être un peu plus nombreux pour effectuer leurs missions, mais on ne leur a bien sûr pas laissé le choix !

A la deuxième question, quelles seront les conditions de relogement des agents du site puisqu'ils ne peuvent plus réintégrer l'étage évacué ? La direction annonce qu'elle établira un nouveau plan de relogement pour essayer d'améliorer la situation actuelle qui devait être provisoire en attendant le désamiantage.

Le CHSCT a décidé d'effectuer une visite du CFP de Pornic le 12 mai 2016 après que la DRFIP ait fait connaître son plan de relogement.

DEBAT SUR LES AXES PRIORITAIRES 2016

Le CHSCT du 1er mars devait débattre des axes prioritaires pour l'année 2016. Pour sa part, la CGT a soumis au débat 5 axes de priorité :

- Poursuite de la mise en oeuvre des actions de prévention des risques socio-organisationnels en s'appuyant sur les bilans des plans d'action RPS 2015
- Amiante : effectuer des mises à jour précises et exhaustives des DTA.
- Handicap : travailler sur les questions d'insertion et d'évolution professionnelle

des personnels en situation de handicap.

- Prise en compte dans les risques routiers de la part croissante des déplacements à vélo notamment par le financement de formations sur les comportements et règles de conduites pour circuler en ville à vélo.
- Mettre en place des actions de sensibilisation régulières pour prévenir les risques liés au travail sur écran. Financement en parallèle par le CHSCT d'une salle de sieste expérimentale sur un site où l'exposition au risque est particulièrement marquée.

Hormis cette dernière proposition, qui ne semble pas pour l'instant susciter l'intérêt du reste du comité, toutes nos autres propositions devraient se concrétiser

AMENAGEMENTS DE POSTES

Les médecins de prévention sont parfois amenés à proposer des aménagements de poste pour des agents en difficulté pour raison médicale ou en situation de handicap. Ces préconisations peuvent porter sur des aménagements matériels et/ou sur des aménagements touchant au travail. Dans ce dernier cas, la mise en place des aménagements se révèle parfois plus compliquée.

Les directions peuvent décider de ne pas suivre les préconisations faites par le médecin de prévention, mais elles ont dans ce cas l'obligation de motiver leur refus. Le CHSCT doit alors être consulté.

La CGT attache une grande importance au respect de cette obligation par les directions car une bonne mise en oeuvre d'aménagement de poste favorise une bonne insertion professionnelle. Si vous êtes confronté-e à des difficultés concernant un aménagement de votre poste n'hésitez pas à venir en parler à un-e représentant-e de la CGT.

Le prochain CHSCT aura lieu le 26 avril 2016.



Vos représentants CGT au CHSCT 44 :

Christophe BEDU (DRFIP Nantes - secrétaire du CHSCT)

Jean-Michel LE CARDINAL (SI TOUR BRETAGNE)

Pascal PIAT (DOUANES Montoir)

Matthieu BLIN (DRFIP Saint-Nazaire)

Yann DOUTEAU (DRFIP Nantes)

Alexandre SAUSSEREAU (DOUANES Angers)